Ma'hchirine

Michna 6 - Chapitre 1

הַנּוֹפֵחַ בַּעֲדָשִׁים לְבָדְקָן אִם־יָפוֹת הֵן, רַבִּי שִׁמְעוֹן אוֹמֵר, אֵינָן בְּכִי יִתַּן. וַחֲכָמִים אוֹמְרִים, בְּכִי יִתַּן. וְהָאוֹכֵל שֻׁמְשְׁמִין בְּאֶצְבָּעוֹ, מַשְׁקִין שֶׁעַל יָדוֹ, רַבִּי שִׁמְעוֹן אוֹמֵר, אֵינָן בְּכִי יִתַּן. וַחֲכָמִים אוֹמְרִים, בְּכִי יִתַּן. הַטּוֹמֵן פֵּרוֹתָיו בַּמַּיִם מִפְּנֵי הַגַּנָּבִים, אֵינָן בְּכִי יִתַּן. מַעֲשֶׂה בְּאַנְשֵׁי יְרוּשָׁלַיִם שֶׁטָּמְנוּ דְּבֵלָתָן בַּמַּיִם מִפְּנֵי הַסִּיקָרִין, וְטִהֲרוּ לָהֶן חֲכָמִים. הַנּוֹתֵן פֵּרוֹתָיו בְּשִׁבּוֹלֶת הַנָּהָר לַהֲבִיאָן עִמּוֹ, אֵינָן בְּכִי יִתַּן.

Si quelqu'un souffle sur des lentilles pour vérifier si elles sont bonnes (les lentilles creuses sont mauvaises et s'envolent au souffle), Rabbi Chim'on dit : cela n'est pas soumis au principe de « kiyoutane »(il est possible qu'il expulse un postillon sur les lentilles). Mais les Sages disent : cela est soumis au principe de « kiyoutane ».
Si quelqu'un mange du sésame avec son doigt et que des liquides se trouvent sur sa main, Rabbi Chim'on dit : ils ne sont pas soumis au principe de « kiyoutane ». Mais les Sages disent : ils sont soumis au principe de « kiyoutane ».
Si quelqu'un enfouit ses fruits dans l'eau à cause des voleurs, ils ne sont pas soumis au principe de « kiyoutane ».
Il arriva que les habitants de Jérusalem enfouirent leurs gâteaux de figues dans l'eau à cause des brigands, et les Sages les déclarèrent purs. (Ndt : Les Sicaires étaient un groupe de rebelles armés pendant la période du Second Temple et de la guerre contre Rome.)
Si quelqu'un met ses fruits dans le courant d'une rivière afin que le courant les emporte avec lui, ils ne sont pas soumis au principe de « kiyoutane ».



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir…

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions